

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°136/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le lundi 17 novembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, MINET, ALEXANDRE A., Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GAILLARD, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, OLIVIER, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA
Mme ALEXANDRE A. donne pouvoir à Mme CERNEY
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX
Mr DE LIMERVILLE donne pouvoir à Mr DELATTRE
Mr GAILLARD donne pouvoir à Mr DELAFOSSE
Mr OLIVIER donne pouvoir à Mr WALIGORA

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL

OBJET : VELO ROUTE VOIE VERTE FLIXECOURT/SAINT LEGER LES DOMART

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°13/2025 du 6 Février 2025 relative au Plan de mobilité simplifié et au schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes,

Dans le cadre du projet de la véloroute Vallée de Somme entre l'Etoile et Flixecourt porté par le Département de la Somme, Monsieur le Président présente le projet de création d'une voie verte sur les emprises de l'ancienne voie ferrée entre Flixecourt et Saint Léger les Domart.

Il rappelle que pour l'instant et dans l'attente de la révision du schéma cyclable départemental, seule sera traitée la section entre Flixecourt et Saint-Léger-lès-Domart qui a fait l'objet du dossier d'appel à projets sur les mobilités actives et pour lequel le Département a été lauréat avec un montant de subventions accordé par l'Etat de 494 800€ (sur la base d'une estimation du coût de l'opération établie à 1 237 000 € HT en 2020). Le Département a reçu l'accord des services de l'Etat pour achever le projet en octobre 2027 au lieu de 2025 comme prévu initialement.

Le montant total du projet est aujourd'hui estimé à 1 600 000,00 € HT, sur la base du programme actualisé.

Cet aménagement cyclable sera sécurisé et utilisable également par les piétons et permettra ainsi d'éviter la RD 159 et de soutenir la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

La liaison s'effectuera entre les bourgs de la vallée de la Nièvre : Flixecourt, Ville le Marclet, Saint Ouen et Saint Léger les Domart en passant par l'aire de covoiturage et la longueur variera de 5,2 à 5,8 km selon le scénario retenu.

Une concertation avec les usagers et riverains sera nécessaire. La commune de Saint-Ouen, centrale au projet, semble la plus adaptée pour une réunion publique de présentation du projet.

L'entretien courant serait réalisé par la Communauté de Communes ou les Communes et les entretiens plus lourds, tel que la reprise de la voirie, resteraient à la charge du Département.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes participe financièrement à la réalisation de ce projet. Le Département, maître d'ouvrage de l'opération, constituera un comité de pilotage associant les élus et services de la Communauté de Communes, les maires des Communes concernées, et les élus et services du Département.

Ce comité de pilotage sera chargé d'établir le programme définitif des travaux et de garantir le financement de l'opération.

Concernant le financement, il est convenu que le Département s'engage :

- D'une part, à financer l'opération à hauteur de 20 %,
- D'autre part, à solliciter un maximum de soutien financier auprès de l'Etat et de la Région au titre du FEDER.

Par ailleurs, une aide au titre du FEDER sera sollicitée auprès des services de la Région. Le minimum attendu s'établit à 30%.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes prenne en charge le solde de cette opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à :

- 42 voix POUR,
- 0 voix CONTRE,
- 1 ABSTENTION : Mr TIRMARCHE

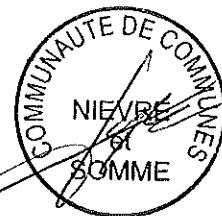
- Approuve le projet de création d'une voie verte entre Flixecourt et Saint-Léger-lès-Domart dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département de la Somme.
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Département	320 000 €	20 % (ferme)
Etat fonds mobilité active	494 800 €	19,07 % (acquis)
Europe FEDER	480 000 €	30 % (minimum à confirmer)
CCNS	305 200 €	solde
	1 600 000 €	100 % du montant global de l'opération

- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 novembre 2025 et de sa publication le 1^{er} décembre 2025.

